

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 14 JANVIER 2016
Lieu : Salle du foyer rural de Monségur
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni en séance extraordinaire à la Salle du Foyer Rural de MONSEGUR, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Premier Vice-Président en exercice, du fait de la démission de M. Bernard CASTAGNET de son poste de Président de la CdC, démission devenue définitive après acceptation par le Préfet par courrier reçu en date du 30 décembre 2015 au siège administratif de la CdC, afin de procéder à l'élection du nouveau Président et des Vice-Présidents de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

Date de la convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage de la convocation : 4 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 53

48 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DOUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Solange MENIVAL, M. Luc SONILHAC, M. Thierry KADOUCH, Mme Laure JORDAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

1 titulaire ayant donné pouvoir à un autre titulaire : Mme Christine CABOS (Élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (Élue de La Réole).

* * *

3 suppléants votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (pour M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, excusé), M. Stéphane DARRIET (pour M. Claude COURREGES, Maire de Brannens, excusé), Mme Nadine ESQUINANCE (pour M. Joël DOUX, Maire de Montagoudin, excusé),

* * *

1 titulaire non excusé et non suppléé : M. Philippe DEBIEF.

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, élu Président en début de séance sous la présidence de séance de Mme Michèle BRUJERE, Président par intérim afin de faire procéder à l'élection du nouveau Président en tant que doyenne de l'assemblée.

Secrétaire de séance : Mme Marie CHINZI, élue de la ville de Monségur.

* * *

Votants : 52

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués par le premier Vice-Président (suite à la démission devenue définitive du Président Bernard CASTAGNET), la séance du conseil communautaire extraordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi 14 janvier 2016 en la salle du foyer rural de la Mairie de Monségur.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le premier Vice-Président, Francis ZAGHET.
« Nous allons démarrer le conseil communautaire extraordinaire, le quorum étant atteint.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, Mme Marie CHINZI.

« Nous allons procéder à l'élection du Président et des 5 Vice-Présidents qui composent le bureau exécutif.
Avant cela il faut désigner la doyenne de séance. »
Mme BRUJERE est désignée.

Adoption du PV de la séance précédente à l'unanimité des votants moins une abstention (Mme Aline MARTIN, élue de la ville de La Réole), sans remarque ni demande de modification.

Le premier Vice-Président annonce que dans le cadre des délégations données par le Conseil au Président, Le Président sortant B. Castagnet a signé le 29 décembre dernier la proposition d'emprunt de la banque postale pour le financement de la salle omnisports à hauteur de 800 000 € sur 15 ans à un taux fixe de 1,71%.

Le premier Vice-Président précise que Christine CABOS a donné pouvoir à Bernadette COUSIN.

Le premier Vice-Président passe ensuite la présidence de la séance à Mme BRUJERE, Maire de Fossès-et-Baleyssac, doyenne de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

Mme BRUJERE constate que le quorum est atteint afin de valablement délibérer.

* * *

AG – Election du Président

Mme BRUJERE demande qui est candidat.

Monsieur CASTAGNET demande la parole pour expliquer les raisons de sa démission qui a entraîné la nouvelle élection de ce soir.

Bernard Castagnet :

« Vous n'avez pas été surpris par ma décision car j'avais annoncé mon intention au dernier bureau des maires. Le Préfet y a répondu favorablement.

On doit renouveler le poste du démissionnaire dans les 15 jours qui suivent l'acceptation de cette démission.

J'ai toujours considéré que l'action des élus était centrée sur la capacité à mobiliser l'action collective. On ne mène pas le combat seul. Il faut un portage collectif des élus concernés. La CdC aujourd'hui vit parce qu'il y a des équipes, pas seulement à travers le bureau exécutif mais aussi des élus sur le terrain.

Quand j'analyse le fonctionnement actuel, j'ai imaginé qu'on pourrait mieux répartir les rôles au sein du bureau exécutif pour mieux prendre en considération mes responsabilités nouvelles de VP au sein du Conseil Départemental 33 – notamment mieux gérer la quotidienneté.

Je n'abandonne pas le navire. Ma VP au CD33 me permet de participer à des réseaux de développement économique et touristique qui peuvent porter des résultats sur le territoire de la CdC.

Je suis candidat à la VP économie, tourisme et attractivité (notamment attractivité du service public). Je veux souligner l'importance des modifications statutaires prévues prochainement par la loi (9 nouvelles compétences). Parmi ces compétences, on retrouve les Maisons de services aux publics (concept de guichet unique). Nous aurons à nous prononcer sur l'opportunité de ce développement.

Nous aurons à nous prononcer aussi sur les conséquences de l'évolution du périmètre issu de la loi NOTRE. Nous devons œuvrer pour que l'intercommunalité fasse mieux que ce qu'on faisait avant. J'attire votre attention sur les 9 compétences que nous devons activer, notamment la compétence eau et assainissement. Je ne veux pas qu'on fasse moins bien. La Régie de La Réole par exemple est très appréciée pour beaucoup de raisons (au service des usagers et de la ville). C'est un levier de développement très important. Je prendrai toute ma place dans le débat.

Il faut travailler à l'amélioration des compétences telles qu'elles existent par exemple le développement économique. La CdC va prendre de plus en plus de place (dans le "couple" Région - CdC). Il faudra créer des partenariats. J'ai

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

2

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

des arguments car je travaille sur ces sujets au niveau du département.

En matière de tourisme, il faut qu'on soit en capacité de construire des produits touristiques – l'ouverture du label Ville d'Art et d'Histoire qui va être élargi à un Pays d'Art et Histoire. Nous allons rentrer dans la phase opérationnelle qui va nous permettre de passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour (travail de promotion).

La loi NOTRe a conforté le fléchage de la compétence. La partie développement touristique de la Métropole bordelaise a été déléguée à ce nouvel EPCI (Bordeaux Métropole). Je pilote un travail de complémentarité entre Métropole et Département. Le chef de file le plus efficace est Bordeaux. Nous devons articuler notre développement autour de Bordeaux.

Les chantiers ne manquent pas. C'est pourquoi j'ai souhaité que nous recomposions notre organigramme autour de ces thèmes.

Je voudrai vous dire tout le plaisir que j'ai eu à être à la place à laquelle j'ai été toutes ces années. »

Mme BRUJERE : « qui est candidat ? »

Francis ZAGHET est seul candidat.

Francis ZAGHET :

« Je suis donc candidat pour prendre la lourde succession de Bernard CASTAGNET qui va continuer de travailler avec nous sur ce territoire depuis longtemps labouré et façonné avec vous. C'est un territoire que je parcours depuis de longues années (21 ans maire de Pondaurat). J'ai été de toutes les luttes pour sauver notre hôpital ou d'autres services publics. Je n'ai pas manqué souvent la foire de La Réole. J'attache beaucoup d'importance à ce territoire. Je ne m'en suis jamais caché à mes collègues au cours du débat sur l'ex-projet de fusion, j'ai toujours considéré mon bassin de vie comme réolais. C'est avec beaucoup d'émotion que je candidate.

Je voudrai dire ce que je souhaite faire : je ne reviendrai pas sur tous les projets politiques. Je partage tous les projets que nous mettons en œuvre. Je voudrai énoncer quelques principes.

En premier lieu, il faut dé diaboliser la CdC. Pour un certain nombre d'entre vous, la CdC vous prend du pouvoir.

Je me souviens des propos de Bernard DUSSAUT, sage parmi les sages : ce qu'une commune peut faire, qu'elle le fasse. Si elle ne peut plus, c'est à la CdC de le faire.

Elle n'est pas là non plus pour vous prendre de l'argent. Vous savez bien que notre CdC est aujourd'hui très importante (36 communes + de 20 000 hab – 120 salariés – budget conséquent). Elle assure des services importants (EJ). Il faut de l'argent pour la faire fonctionner.

Nous ne sommes pas non plus le Département. Nous ne sommes pas la banque. Nous ne pouvons pas dire oui à tout. On vient de parler d'un sujet important : l'étude cinéma. Pour cela, il faut des finances. Nous y répondrons dans la mesure de nos moyens. Nous devons financer les services d'aujourd'hui et de demain.

La CdC est un espace où l'on peut et où l'on doit discuter. Je préfère qu'il y ait un peu plus d'opposition. J'espère qu'il y aura des débats publics. Il faut s'exprimer ! Quand on parle à la CdC, on ne doit pas dire « vous » ; on doit penser « nous ». Nous sommes tous importants, chaque commune est importante. Je souhaite que nous soyons tous imprégnés de cette CdC. 36 maires animent les conseils municipaux. Je n'entends souvent que la moitié d'entre vous.

Vous êtes tous très importants. En matière de communication, nous avons beaucoup à faire (journaux, etc.). J'espère que vous allez être des relais de la CdC auprès de la population. Il faut enrichir la relation CdC – communes et particulièrement CdC – ville centre qui a des projets importants. On a besoin d'une ville centre forte. C'est elle qui développe les projets structurants. Tout ce qui est bon pour La Réole est bon pour la CdC. A l'inverse, La Réole a besoin d'avoir aussi des communes fortes autour d'elles. Plus de population, c'est plus de travail et plus de bases fiscales. Je voudrais qu'on arrive à mieux cerner nos relations.

Il faut être fier des actions développées sur notre CdC (service à la population et service technique (ADS – PLUi) – développement de projets culturels et sportifs, définition de l'Intérêt Communautaire – un gros travail a été fait). Quand on voit ce qui se passe autour de nous, on a de quoi être fier. Autour de nous, il y a des « dé transferts » de compétences et peu de nouveaux transferts, comme nous l'avons fait. Nous pouvons être fiers.

Je vous propose de ne pas révolutionner notre fonctionnement (bureau exe, commissions, bureau des maires) mais je pense qu'il y a des choses à améliorer.

Je vais essayer de venir vous rencontrer tous. Je souhaite le faire pour avoir des discussions directes avec vous, connaître votre ressenti, avoir des suggestions pour nous permettre de nous améliorer. Je voudrais également ne pas trop encombrer la lourdeur des réunions. On revoit souvent les mêmes choses en commission puis en bureau et en conseil.

Il faut conserver évidemment le bureau des maires. Certains sujets doivent faire l'objet de débats plus fouillés au bureau des maires.

J'aimerais qu'on évite de traiter trop de problèmes dans l'urgence. Même s'il y a parfois des directives d'Etat qui nous contraignent.

Je souhaite que le débat vive en conseil municipal.

La question du schéma de mutualisation est importante. Je pense aussi à un accueil de services à la population qui manque sur le secteur réolais. La population âgée doit faire l'objet de notre attention également (même si on participe au CLIC). C'est un sujet que l'on devra examiner.

Je voudrai rendre enfin un double hommage à tous nos collaborateurs (DGS, DGA, chefs de service, etc.). Ils font un travail remarquable. C'est banal de le dire mais c'est sincère.

Je voudrai rendre ensuite un hommage très appuyée à Bernard CASTAGNET qui va continuer à travailler avec nous. Un homme brillant, capable de discourir pendant une heure sans note. Je suis plus besogneux que lui. J'ai besoin de plus préparer. Je compenserai par plus de présence et de travail encore. Je suis très fier de succéder à quelqu'un d'important sur le territoire.

*Je serai attentif à l'état des finances. Nous avons encore une petite cagnotte qu'il faudra savoir conserver !
Merci à tous. »*

Votants : 52

Exprimés : 52

Pour : 49

Blancs : 3

Nuls : 0

Monsieur ZAGHET est élu.

Il remercie l'assemblée et ajoute que c'est beaucoup d'honneur et de plaisir.

* * *

Election des cinq (5) Vice-Présidences

Appel à candidature au poste de Vice-Président économie tourisme attractivité :

Bernard CASTAGNET est candidat.

Bastien MERCIER est candidat.

Bastien MERCIER :

« Mes chers collègues,

Je me présente face à vous, pour vous formuler ma candidature à l'élection de la vice-présidence en charge de l'économie et du tourisme.

Durant ma jeunesse, j'ai effectué mes études en hôtellerie, détenteur d'un BEP hôtellerie restauration option service chef de rang, j'ai appris à perfectionner un contact relationnel et comprends davantage les attentes de nos touristes.

J'ai également réalisé des études de commerce par Bac Professionnel Commerce et un Diplôme universitaire de techniques de commercialisation à Montesquieu Bordeaux IV, et ceux-ci m'ont permis d'acquérir à nouveau quelques armes du tissu économique. L'observation et l'écoute des problématiques de certains d'entre vous me permettent de dire qu'il y a du pain sur la planche.

Quant à mon engagement, j'ai pour objectif de contribuer à l'intérêt général et au bien commun, l'attachement aux valeurs et principes de fonctionnement du service public (égalité, continuité, neutralité, adaptabilité) respect des obligations déontologiques.

Il est vrai, Je suis jeune et manquant encore un peu d'expérience, j'en suis bien conscient, mais on en apprend tous les jours et à tout âge.

Bernard CASTAGNET a fait le choix de démissionner pour des raisons qui lui appartiennent, on peut naturellement comprendre que ses nouvelles fonctions auprès du nouveau président du conseil départemental lui contraignent plus de présence.

Quant à ma disponibilité pour la fonction de la vice-présidence en charge de l'économie et du tourisme, elle est maintenant plus appropriée par un emploi du temps flexible ayant donné ma démission au centre Leclerc de Langon en vue de la reprise de l'exploitation viticole familiale ; rien de tel pour être au plus près de ces compétences.

Ces compétences, je souhaite les développer avec vous, dans une ambiance conviviale et sérieuse. L'économie et le tourisme, piliers de cette communauté de commune, ont un potentiel immense, déjà bien entamé sur la zone de Bois Majou, dont

j'en félicite Francis pour les résultats qui parlent d'eux-mêmes. Maintenant si vous le souhaitez mes chers collègues, le plus jeune Maire de Gironde pourra devenir le plus jeune vice-président au service de sa communauté de commune afin de préparer une nouvelle génération d'élus dans une équipe dynamique.

Je vous remercie de votre attention. »

Votants : 52
Exprimés : 52
BC : 41 voix
BM : 9 voix
Blancs : 2 voix

Bernard CASTAGNET est élu premier VP de la CdC.

Il remercie le Conseil pour leur confiance et propose à Bastien MERCIER de rejoindre la commission économie.

* * *

Appel à candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président

Le Président demande qui est candidat ?

Clara DELAS se déclare candidate.

Clara DELAS :

«Le secteur de la petite enfance et de la jeunesse est une compétence historique de la CdC et concerne de nombreux acteurs, des enjeux financiers importants, et surtout elle s'adresse à ce qui fera l'avenir de notre territoire !! Sur notre territoire :

- Cela représente au total 4 848 mineurs de 0 à 17 ans concernés par nos services
- Plus de la moitié des agents de la CdC soit 35 agents pour l'enfance jeunesse et 37 agents pour la petite enfance.

A l'issue de cette réorganisation territoriale, nous avons ouvert de grands chantiers, et la route est encore longue...

Nous avons travaillé à une meilleure gestion harmonisée tant au niveau du fonctionnement que de la gestion des ressources humaines :

Harmonisation du fonctionnement des structures à travers notamment :

- de nouveaux règlements de fonctionnement des Multi accueil, des ALSH et PRJ ;
- une politique tarifaire unique sur les structures enfance jeunesse ;
- une gestion des ressources humaines unifiée (un principe d'annualisation du temps de travail, dossier unique pour les agents dans la petite enfance) ;
- des projets communs entre les ALSH et les accueils jeunes (club nature, sports vacances, séjours...).

Nous avons eu le souci constant d'adapter les services à une nouvelle configuration territoriale :

- des projets favorisant la rencontre entre services (éducation artistique et culturelle, sports vacances, lire et faire lire, Aire de Famille (comme une vitrine du savoir-faire de nos services en fin d'année) ;
- une réorganisation des RAM à compter de septembre 2015 qui a permis de mieux répartir les temps/agent et l'offre de service (doublement des ateliers à Gironde et Noaillac) ;
- mise en place d'un service de transport entre les écoles et les alsh tous les mercredis midi ;
- des efforts sur la communication à travers une identité visuelle commune (plaquette, site internet...).

Nous avons aussi fait beaucoup d'efforts pour mieux gérer et optimiser financièrement le coût de revient de nos services :

- la renégociation du Contrat Enfance Jeunesse pour 4 années supplémentaires et notamment le maintien pour 2015 de la participation de la MSA malgré une baisse annoncée au départ à travers l'écriture d'un projet éducatif de territoire ;
- Il faut rappeler que notre territoire c'est 36 communes + 12 communes sous convention → convention avec la CDC du Sauveterrois pour le fonctionnement du multi-accueil et de l'alsh de Monségur (ce qui représente environ 110 000 € de recettes par an) ;
- Une restriction budgétaire impulsée dans les services, un engagement respecté et mis en application (- 10 % chaque année sur les charges à caractère général) ;
- L'ouverture de l'Alsh Monségur en année pleine ;
- Facilitation du paiement des familles par une diversification des modes de paiement : possibilité de paiement par internet.

Mais nous sommes aussi allés au-delà de nos compétences pures en recherchant une cohérence éducative sur le territoire au-delà de notre seule compétence :

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Un travail d'accompagnement des communes gestionnaires des écoles pour :

- accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 ;
- penser collectivement le lien entre les communes qui n'ont pas d'école et celles qui accueillent des enfants issus de ces mêmes communes.

Et bien sûr, je ne voudrais pas oublier toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu travailler. J'ai toujours eu le souci de garantir un processus de décision qui a associé le plus grand nombre :

- les gestionnaires des écoles ;
- les partenaires financiers, CAF, MSA, territoires voisins ;
- la présence des responsables de services aux réunions de la commission autant que nécessaire ;
- les élus de la commission : en scindant en deux la commission en groupes de travail, j'ai cherché à favoriser une meilleure implication de chacun.

Quant à la compétence développement social, elle n'a peut-être pas été une priorité sur ces deux années mais je souhaite qu'on s'en occupe davantage et notamment des personnes âgées. J'aurai l'occasion de présenter la réflexion en cours sur la mobilité et l'opportunité de développer un service de transport à la demande.

Je m'engage à continuer à travailler comme jusqu'à maintenant. J'espère que vous continuerez à me faire confiance. Merci."

Votants : 52

Exprimés : 52

Pour : 49

Blancs : 3

Nuls : 0

Mme DELAS est élue 2eme VP de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président

Le Président demande qui est candidat ?

Jean Louis Saumon se déclare candidat.

Jean-Louis SAUMON :

« Une vice-présidence qui amène à travailler sur des domaines très variés et disparates. Je suis maintenant libéré de mon travail en tant que jeune retraité et je peux me consacrer pleinement à cette fonction.

Une Vice-présidence qui amène à travailler sur des domaines parfois très techniques tels que le sport, la culture, la lecture publique.

Nous avons travaillé dans de nombreux domaines et j'espère pouvoir poursuivre la dynamique engagée. En matière de subventions aux associations, nous avons réfléchi collectivement à mettre en place des règles plus claires et harmonisées à l'échelle de notre nouveau territoire. A travers l'adoption de règlements d'attribution des subventions autant dans le domaine des sports que de la culture : nous avons pu conduire une réflexion et clarifier notre projet communautaire en direction des associations. Les règles sont connues à l'avance et les demandes sont étudiées dans le cadre d'un calendrier précis et sur la base de critères partagés. Je rappelle que enveloppe allouée aux associatives sportives et culturelles représente en 2015 : 69 820 €.

J'ai travaillé aussi, avec l'appui de mes collaborateurs et au sein du bureau exécutif, au passage à la phase opérationnel de grands projets structurants pour l'avenir de notre CdC.

S'agissant de la Salle omnisports : commencement des travaux au début du mois de janvier. Un projet conduit de manière très « collaborative » et « intégrée » avec le projet d'éco-quartier de la commune.

S'agissant de la lecture publique : ouverture de Gironde sur Dropt en Avril prochain, lancement des travaux La Réole en Avril prochain.

Bien sûr, nous avons aussi continué le travail engagé par le CdC du Réolais à travers son service des sports que nous avons redéployé à l'échelle des 36 communes.

→ Organisations d'événements sportifs (remise des récompenses, forum des sports) et d'actions en faveur du sport pour tous : CAP 33, apprentissage de la natation en lien avec la piscine de Monségur et de La Réole, sport vacances dans nos structures Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

6

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

enfance jeunesse

→ Annuaire des sports

→ Entretien des équipements sportifs communautaires : skate park, city stade.

→ Rencontre avec des communes ayant des projets d'équipements sportifs, réflexion autour de critères pour le versement de fonds de concours en faveur de ces projets

Un travail a aussi pu être engagé sur notre projet culturel de territoire qui repose aujourd'hui sur 4 axes.

1- Affirmer l'identité musicale du territoire à travers :

- Le soutien aux manifestations musicales pour favoriser leurs rayonnements (opéra de Barie, 24 heures du swing, musiques anciennes, transmusesicales...)

- Une école de musique communautaire : une nécessaire réorganisation pour adapter le service à une nouvelle configuration territoriale

* Une école de musique qui rayonne sur l'ensemble du territoire à travers 4 sites / souhait de maintenir une offre de proximité ;

* Une harmonisation de l'offre par la reprise en régie directe d'une école de musique associative sur la partie Aurossaise

* Une politique tarifaire unique ;

* A venir : une analyse de notre fréquentation pour réfléchir à une politique tarifaire qui prenne en compte les capacités de chacun à contribuer financièrement. Ceci dans l'objectif de faciliter l'accessibilité de l'école à toute la population.

* Une « centralisation » de la direction de l'école de musique autour de deux agents (plus d'efficacité administrative, cohérence de la communication à l'attention des parents).

2- Le développement d'un réseau de lecture publique à l'échelle du nouveau territoire dont une première étape a été la définition de l'intérêt communautaire :

Le réseau c'est bien sur de nouveaux équipements intercommunaux à La Réole et Gironde Sur Dropt mais c'est aussi la construction d'un maillage de l'ensemble du territoire (2016-2018) grâce à des sites de proximités, des outils numérique et l'informatisation du réseau.

3- Agir sur la complémentarité entre le temps scolaire, le temps périscolaire et de loisirs par le déploiement d'une offre culturelle

Pour consolider et développer les projets d'éducation artistiques et culturels (EAC) en lien avec le monde scolaire nous avons pu signer un CLEA.

4- Soutenir et promouvoir la vie culturelle et le patrimoine

- Le soutien à la vie associative à travers un règlement et une programmation culturelle ;

- L'émergence d'un pôle image territorial avec une première étape : l'étude de marché potentiel sur les cinémas de La Réole et Monségur ;

- La valorisation et la transmission de l'histoire locale (projet sur la mémoire locale et des perspectives de développement avec la question du label Pays d'Arts et d'Histoire)."

Votants : 52

Exprimés : 52

Pour : 44

Blancs : 8

Nuls : 0

Jean Louis SAUMON est élu VP de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président

Qui est candidat ?

Pascal LAVERGNE est seul candidat.

Pascal LAVERGNE :

" Merci de me consacrer quelques minutes.

Communauté de Communes du Réonais en Sud-Gironde

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: dgs@reolaisensudgironde.fr

Je remercie le Pdt sortant Bernard CASTAGNET de me l'avoir proposé la première fois.

Cette une VP qui m'a permis en 2015 de travailler autour de l'urbanisme notamment.

2015 a permis de prendre la compétence urbanisme / ADS. Je tiens à remercier les collaborateurs qui sont d'une aide précieuse dans ces dossiers comme la compétence "élaboration des documents d'urbanisme" avec un travail sur le PLUi qui va s'étaler jusqu'à 2019. J'entends me consacrer à ce projet de territoire qui est un élément fédérateur. J'entends venir dans les conseils municipaux.

Je souhaite ouvrir le service ADS aux communes en carte communale après l'avoir proposé au bureau exécutif. C'est un service de proximité qui a la capacité d'absorber les autorisations d'urbanisme. Il faut que nous organisions une montée en puissance.

Il y a d'autres compétences à mettre en place (comme GEMAPI) sur lesquelles il faudra travailler avec sérieux et sérénité. Elles doivent être le plus possible pris en considération dès maintenant."

Votants : 52

Exprimés : 52

Pour : 46

Blancs : 6

Nuls : 0

Pascal LAVERGNE est élu VP de la CdC.

* * *

Appel à candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président

Qui est candidat ?

Patrick MONTTO est seul candidat.

Patrick MONTTO :

" Je n'ai rien préparé – applaudissements de la salle –

Je vais continuer le travail effectué. Ce n'est pas évident. Je remercie les élus qui ont participé aux commissions voirie. On apprend. Je remercie l'ancien Président, Bernard CASTAGNET, et les services qui m'ont accompagné."

Votants : 52

Exprimés : 52

Pour : 49

Blancs : 3

Nuls : 0

Patrick MONTTO est élu VP de la CdC.

* * *

Délibération de délégations au Président

Francis ZAGHET donne lecture in extenso de la délibération.

Les délégations accordées par délibération au Président sont :

- De créer des régies d'avance et de recettes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros HT ;
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la collectivité dans la limite fixée par le conseil communautaire ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans mise en concurrence ni publicité préalable selon la procédure de

* * *

Délibérations Urbanisme – PLU intercommunal

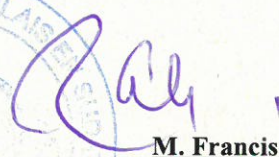
- Les 6 délibérations de délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) pour les communes en Carte communale (Brouqueyran, Camiran, Fontet, Hure, Loupiac-de-la-Réole et Morizès) sont toutes adoptées à l'unanimité ;
- Les 6 délibérations de délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) pour les communes en POS ou PLU (Aillas, Gironde sur Dropt, Lamothe Landerron, La Réole, Pondaurat, Savignac) sont toutes adoptées à l'unanimité ;
- La délibération de délégation du Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) pour la commune de La Réole est adoptée à l'unanimité ;

* * *

*En l'absence de question diverse et en l'absence de demande d'intervention de la salle, la séance extraordinaire du conseil communautaire est close en la forme accoutumée par le nouveau Président en exercice à vingt-trois heures trente.
Le Président invite ensuite les élus au verre de l'amitié offert par la commune de Monségur.*

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 15 janvier 2016,




M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais en Sud Gironde

gré à gré dite « seuil de dispense de procédure » selon la réglementation en vigueur (Code des Marchés Publics ou CMP) ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis de la commission MAPA, ainsi que toute décision concernant leurs avenants après avis de la commission MAPA lorsque ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15% (quinze pour cent) et lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT) ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) et dont le montant global est inférieur à 500 000 euros HT, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis de la commission MAPA, ainsi que toute décision concernant leurs avenants après avis de la commission MAPA lorsque ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15% (quinze pour cent) et lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT) ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- D'engager et de mandater en matière de fonctionnement et d'investissement les dépenses et les recettes de la collectivité dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- De signer les devis et les bons de commande nécessaires au bon fonctionnement des services et passés sous le seuil de dispense de procédure ;
- De décider de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention, accord, et accord-cadre dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas 12 000 euros HT par an et dont l'objet aurait pour trait le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et/ou prestataires privés et/ou publics ;
- D'exercer, au nom de la collectivité, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la collectivité en soit titulaire ou délégataire ;
- D'ester en justice et de défendre la Communauté de Communes dans toute procédure engagée et/ou à venir dans laquelle elle serait partie prenante (en tant que défenderesse ou en tant que requérante) ;
- D'intenter ainsi au nom de la Communauté de Communes, devant les juridictions civiles, pénales et administratives, des actions en justice, ou de défendre ainsi la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :
 - les décisions prises par lui par délégation du Conseil Communautaire ;
 - les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil Communautaire ;
 - les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres ;
 - les recours à l'encontre des actes du Conseil Communautaire ;
 - la constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes ;
 - la défense de la Communauté de Communes dans les actions indemnitaires intentées contre elle ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De régler la passation des contrats de prestation de services avec les communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde dans la limite de 10 000 € par an et par contrat ;
- De procéder à tout pouvoir de gestion courante des équipements communautaires, et notamment l'édition du règlement intérieur desdits équipements ;
- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- D'engager par recrutement direct (en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service) des agents contractuels (i.e. agents non titulaires de droit public) sur un emploi permanent et/ou pour satisfaire à un besoin temporaire dans les conditions fixées par les dispositions des articles 3 (alinéas 1 et 2), article 3-1, article 3-2 et article 3-3 (alinéas 1 à 5) de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le Président est chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon le poste concerné au tableau des effectifs et la nature des fonctions exercées.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte oralement des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.

- **Adoption à l'unanimité.**